

# LE PRÉCURSEUR,



## JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Ce Journal paraît tous les jours excepté le lundi. — Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année. — Affranchissemens pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. — On s'abonne à LYON, rue Saint-Dominique, passage Couderc au deuxième étage; à PARIS, chez M. SAUREL, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

LYON, 18 août 1827.

On nous écrit de Paris :

Les troupes de la garnison de Paris étant surchargées de service depuis l'ordonnance qui a licencié notre garde nationale, on va créer, dit-on, un nouveau corps de gendarmerie, qui sera porté à 5,500 hommes. On assure que ce nouveau corps sera entièrement organisé avant le départ du Roi pour St-Omer.

La *Gazette universelle* ayant eu communication du discours prononcé par M. le préfet de notre département, à l'ouverture de la session du conseil-général, nous donnons d'après elle cette pièce intéressante pour la statistique lyonnaise. Quelques parties de ce discours nous paraissent susceptibles d'observations que nous ferons plus tard, si nous le pouvons. Quant à présent, nous nous contenterons de présenter une remarque. C'est que M. le comte de Brosse a appelé l'attention du conseil sur les objets qui méritent véritablement de l'occuper, c'est-à-dire, les intérêts positifs de notre département. Il s'est interdit et les sorties contre la *licence de la presse*, et les apologies des corporations religieuses, et toutes ces déclamations dont les conseils-généraux de départemens occupent souvent des momens qui pourraient être mieux employés. Espérons que le conseil du Rhône suivra la voie que lui a tracée M. de Brosse.

Voici le texte du discours :

Messieurs,

Avant de vous présenter l'analyse des nouveaux rapports qui seront soumis à votre examen dans le cours de cette session, je vais jeter un coup d'œil rapide sur la situation comparative des affaires départementales, et sur le progrès des entreprises dont vous vous êtes utilement occupés pendant votre dernière réunion.

En même tems qu'un dégrèvement important allégeait la condition des contribuables, une nouvelle répartition vous était proposée : les modifications que le conseil général et les conseils d'arrondissement ont apportées à ce travail, ont reçu leur exécution immédiate. Vous jugerez, Messieurs, si ces changemens ont été sagement appliqués. S. Exc. le ministre des finances vous appelle à prononcer sur les réclamations qui ont été présentées contre le travail de la sous-répartition. Tous les élémens qui peuvent servir à former votre opinion ont été réunis et seront mis à votre disposition.

### GRAND-THEATRE PROVISOIRE.

REPRISE DE LA NEIGE.

La pièce. — Les acteurs.

L'administration du Grand-Théâtre paraît vouloir sérieusement sortir de l'engourdissement qu'on était en droit de lui reprocher depuis quelque tems. A peine nous a-t-elle fait entendre la jolie musique et les niaisaises paroles de *Marie*, que la *Neige* a été reprise. Cet opéra, froid comme son nom, a été froidement joué devant une nombreuse assemblée, que le mauvais tems de mercredi avait forcée de se réfugier au Grand-Théâtre. Si nous croyons que la pluie ait eu plus d'influence sur la recette que la pièce annoncée par l'affiche, ce n'est pas que nous nous refusions à reconnaître le mérite de l'ouvrage de M. Scribe. On y trouve des scènes assez comiques, notamment celle du 3<sup>me</sup> acte entre le prince de Neubourg et la baronne de Wedel, et celle du 4<sup>me</sup> acte où le jardinier a une audience du grand-duc de Souabe, et qui est empruntée à l'un des meilleurs romans de Walter-Scott. Mais ces scènes seraient plus piquantes si elles n'étaient pas disséminées dans quatre actes qui se traînent péniblement. Le sujet de la *Neige* traité en deux actes, aurait pu produire un opéra fort agréable, surtout s'il avait été terminé par un dénouement moins ridicule que celui qu'a employé M. Scribe. Comment M. Scribe n'a-t-il pas senti lui-même que le misérable jeu de mot qui amène ce dénouement était indigne de la scène pour laquelle il travaillait ; indigne du personnage qu'il faisait parler ; indigne du public qui l'entendait ? Nous sommes étonnés que le bon goût parisien n'ait pas fait justice d'une semblable pauvreté. Peut-être le public de Paris a-t-il fait grâce au poème en faveur de la partition. La musique de la *Neige* méritait en effet de désarmer la sévérité du parterre. Nous lui préférons cependant quelques autres compositions du même auteur. Dans celle-ci le travail se fait trop apercevoir ; elle vise trop à l'originalité ; elle est trop tourmentée, et nous paraît enfin manquer généralement de franchise. M. Aubert qui n'est point partisan du système de Rossini, a été entraîné malgré lui à l'imitation du compositeur italien, et la partition de la *Neige* offre plus d'une réminiscence de la manière du *Maestro* à la mode.

Nous avons dit que la pièce avait été froidement jouée. C'était la première fois qu'elle était représentée par la troupe actuelle. Il ne faut donc pas s'étonner qu'elle ait manqué d'ensemble. Rodet, chargé du *nouvel Eginard*, a eu des

Un seul objet tenant à la législation du royaume appellera vos observations : le gouvernement a voulu que le projet de loi sur la pêche fluviale vous fût communiqué. Ce code est le complément de celui qui vient d'être adopté sur la législation forestière. La révolution n'avait pas respecté la sagesse des ordonnances mémorables rendues par Louis XIV sur cette matière ; plus que jamais, il faut en reconnaître la haute prévoyance dans un tems où la raison publique qui conserve, doit être souvent mise à la place de l'intérêt privé qui détruit pour jouir.

Depuis votre dernière session, plusieurs entreprises d'intérêt départemental, sur lesquelles vous avez été appelés à voter, ont été approuvées ou sont en voie d'exécution.

Le projet de construction d'un palais de justice, digne de la seconde ville du royaume, est adopté sur les bases que vous avez proposées. L'emplacement actuel du palais et de la prison de Roanne, agrandi par la démolition des maisons adjacentes, recevra dans un édifice commun la cour royale, la cour d'assises, le tribunal de première instance et la maison d'arrêt et de justice. Un concours est ouvert entre plusieurs architectes de Paris et de Lyon connus par leur talent et leur expérience. Cette voie a paru préférable à celle d'un concours illimité qui n'est souvent qu'un appel à toutes les médiocrités. Les plans doivent être produits au 1<sup>er</sup> janvier prochain ; l'administration s'est occupée pendant ce tems de l'acquisition des maisons à démolir, dont le prix forme une partie considérable de la dépense totale.

Les travaux de la nouvelle prison, dans la presqu'île Perrache, sont en pleine activité. Aucune des difficultés qu'on avait redoutées n'a retardé l'assiette des fondations qui sont établies sur un terrain parfaitement solide.

Une ordonnance royale du mois de janvier a sanctionné les bases de l'établissement d'une nouvelle caserne de gendarmerie. Les plans sont soumis à l'approbation du gouvernement. Vous connaissez, Messieurs, quels seront les résultats avantageux de l'échange consenti entre le département et la ville ; celle-ci pourra constituer l'établissement définitif de l'école dotée par le général Martin, et le département trouve dans le traité des ressources financières d'une grande importance.

Un double traité a été consenti entre le département et la ville, au sujet des divers services de l'école vétérinaire et des limites

intentions louables. Cet acteur, dont les moyens trahissent souvent la bonne volonté, devrait s'attacher à mettre beaucoup de simplicité dans son chant. Ce serait la seule manière de faire oublier la faiblesse de sa voix. Il est fâcheux pour Rodet que son répertoire soit aussi étendu, et qu'il ne puisse se décharger des rôles traduits et de quelques autres évidemment trop forts pour lui.

Vigne est un prince de Neubourg de fort bonne mine. Il n'a pas mal rendu la gaucherie de ce seigneur allemand. S'il pouvait se défaire un peu de son accent méridional, le public et lui-même y gagneraient. Ce qu'il a à chanter dans la *Neige* n'est pas assez important pour que nous nous y arrétions.

André manque de naturel ; mais il joue mieux le rôle du jardinier que son prédécesseur Lejeune.

Il paraît que M<sup>me</sup> Desvignes a adopté les jeunes rôles pour lesquels sa taille nous semble avoir des proportions trop élevées. Elle a successivement joué *Marie* et la princesse *Louise*. Dans ce dernier rôle elle a introduit un jeu muet qui nous était inconnu, et dont nous ne voyons pas l'utilité : c'est de laisser tomber le billet qu'elle reçoit dans un bouquet, de le cacher sous son soulier pour le ramasser ensuite. Une princesse ne doit pas se gêner à ce point envers l'une de ses dames, et nous croyons que M<sup>me</sup> Desvignes ferait bien de s'abstenir d'une pantomime d'un aussi mauvais goût et qui n'a aucun but.

Nous sommes réduits à nous répéter toutes les fois que nous avons à parler de M<sup>lle</sup> Folleville. La manière dont elle a joué la baronne de Wedel, surtout la scène du 3<sup>e</sup> acte avec le prince de Neubourg, a arraché des applaudissemens de bon aloi. Elle a chanté les diverses parties de son rôle avec un goût exquis, et en a surmonté toutes les difficultés avec beaucoup de bonheur. Les chœurs ont été exécutés sans précision.

Nous allons oublier de parler de Lartique, de St-Ange et de M<sup>me</sup> Brunet. Ces acteurs avaient de fort beaux costumes.

La *Neige* est montée avec assez de soins. A la deuxième représentation elle marchera mieux sans doute qu'à celle-ci. C'est ce qu'il nous sera agréable d'apprendre à nos lecteurs.

Nous n'avons à signaler aucune négligence du machiniste, si ce n'est l'apparition intempestive d'un traîneau qui, au 4<sup>e</sup> acte, est venu se promener sans nécessité apparente dans l'une des salles du palais grand-ducal. O...

entre la pépinière départementale et l'ancienne maison de l'Observance, où la ville a l'intention d'établir une maison de correction paternelle. Avant de soumettre ces traités à l'approbation du gouvernement, ils vous seront communiqués, et vous trouverez, je pense, qu'ils pouvoient convenablement aux intérêts des trois établissemens contigus.

Les travaux de l'hôtel de la Préfecture ont été cette année poussés avec une rapidité qui en fait pressentir le terme prochain ; ils achèvent de donner à cet édifice l'aspect grave et la caractère de solidité imposante qui le distinguent.

Puis-je vous parler du monument relevé à la gloire de Louis-le-Grand, sans rappeler la perte si douloureuse pour la ville de Lyon de l'artiste célèbre qui lui a légué son dernier chef-d'œuvre ! En le remettant à la ville, tel qu'il l'avait conçu, on a dû respecter sa pensée ; et lors même que des ornemens accessoires seraient jugés nécessaires, il convient, avant de se prononcer sur leur choix, de laisser la critique éclairée et l'œil des hommes exercés dans les arts, considérer le monument libre au milieu du vaste espace dont il occupe le centre ; on examinera jusqu'à quel point la simplicité majestueuse, qui en est le caractère, est préférable à la magnificence et au luxe d'ornemens qui accompagnaient l'ancienne statue.

Parmi les travaux nouvellement entrepris sur les routes royales, vous remarquerez avec satisfaction la construction rapide du pont d'Oullins, qu'une seule campagne aura vu fonder et terminer, grâce aux avances proposées par les propriétaires intéressés à l'amélioration de ce dangereux passage.

Il est malheureux que des circonstances temporaires aient fait ajourner la proposition de fortifier, pour l'année 1828, la dotation des principaux services qui figurent au budget de l'état : celui des ponts-et-chaussées, dont l'insuffisance est généralement reconnue, devait recevoir un supplément d'allocation, et vous aviez lieu d'espérer que le département du Rhône se serait senti de cet accroissement de ressources. On peut en effet, avec les fonds ordinaires, entretenir supportablement les routes royales, et commencer quelques ouvrages neufs d'une moyenne importance ; mais des travaux tels que la rectification à la côte de l'Arbresle, ou le changement de la traverse d'Anse, ne peuvent être entrepris et soutenus que par le secours de fonds extraordinaires. Ces deux projets sont terminés, et le second est entre les mains de M. le directeur général des ponts-et-chaussées.

Les travaux neufs qui se rattachent à la navigation sont heureusement en voie plus certaine d'exécution.

Indépendamment du quai Saint-Clair, dont l'élargissement est commencé, et de la continuation des revêtemens neufs construits le long de la Saône, de concert avec la ville, on a, dans cette campagne, jeté sur une grande longueur les fondemens de la digue de la Vitriolerie, ouvrage immense, dont l'exécution souffre ni retards, ni lenteurs, et qu'il a fallu poursuivre, malgré les obstacles opposés par la hauteur accoutumée des eaux du Rhône en cette saison : dans ces circonstances, la hardiesse n'est que de la prudence.

Mais vous le savez, Messieurs, cette digue ne remédiera pas à tous les dangers dont la déviation progressive des eaux du Rhône nous menace.

Je vous entretenais l'année dernière de la nécessité enfin reconnue d'arrêter cette marche destructive, et d'offrir en même temps une garantie contre le retour périodique des ravages, dont la ville de Lyon, et les habitans aujourd'hui si nombreux de la rive gauche du fleuve, sont menacés à chacune de ses crues. Telle était cependant l'empire des traditions et la force des objections anciennes, que la possibilité même d'une préservation efficace était généralement contestée. Il semblait reconnu que toute tentative faite pour élever et digner la rive gauche du Rhône exposait la ville et le territoire de Lyon à des périls plus certains que

#### THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

SUITE DE LA REPRÉSENTATION AU BÉNÉFICE DE VICTOR MOUTIN.

#### LE CHIEN DU PRISONNIER.

L'affiche annonçait un mélodrame en trois actes et en six tableaux, sans compter une décoration nouvelle représentant la rue Puits-Gaillot et le guichet de la prison de l'Hôtel-de-Ville, vulgairement le guichet de la Cave. Les titres des six tableaux étaient ronflans, voyez plutôt : *Les Projets de Mariage* ! — *Le Voyage de Roanne à Lyon* ! — *L'Assassinat* ! — *L'Interrogatoire* ! — *La Prison* ! — *La Fidélité* !

De plus, on voyait par l'annonce de la distribution des rôles, qu'il y avait dans la pièce un honnête homme calomnié, un vieillard assommé, un amant désespéré, un forçat évadé, un magistrat, un avocat, des soldats, un brigadier, un geolier, des porte-clés, tous élémens d'un succès d'enthousiasme ; et la foule s'était portée en masse aux Célestins, de sorte qu'un pauvre diable qui avait peine à respirer au milieu d'un tel encombrement, disait tout bas à ses voisins : « Ce que c'est qu'un animal pour faire un bénéfice ! » En effet, c'était le chien, le fameux chien de la rue Puits-Gaillot, le Tartuffe de la Gazette que tout Lyon avait voulu voir ; et dès qu'il a paru sur la scène, un chorus général de bravos et d'applaudissemens s'est fait entendre en son honneur ; mais le très-fidèle et très-estimable matin n'en paraissait ni plus fier, ni plus content de lui-même ; et sans doute plus d'un acteur a pensé qu'il était grand dommage de voir tant d'applaudissemens inutilement dépensés pour une bête qui n'en sentait pas l'appréciable valeur.

Venons maintenant à l'analyse de la pièce :

Veyber est marchand quincailler à Roanne ; son commerce qui prospère tous les jours davantage excite la jalousie d'un concurrent qui se fait appeler Raymond, mais qui cache son nom véritable parce qu'il a de bonnes raisons pour cela, la

ceux dont on voulait les garantir ; pour éclaircir une question si grave, et l'embrasser dans toute son étendue, vous ne pouvez mieux faire que d'appeler les lumières d'une commission spéciale, prise au sein du conseil supérieur des ponts-et-chaussées. Les hommes habiles entre tous que le choix bienveillant de M. le directeur-général a désignés, se sont livrés avec un zèle infatigable au travail qui leur était confié, et je puis, dès à présent, vous annoncer que M. l'inspecteur-général Prony auquel le département s'honore d'avoir donné naissance, et dont le nom seul est une garantie, vient d'adresser à l'administration supérieure un rapport dont les conclusions doivent dissiper toutes les craintes et fixer toutes les incertitudes. Le problème théorique paraît complètement résolu, et l'exécution semble loin d'entraîner les difficultés et les dépenses dont on s'était trop effrayé. L'habileté de nos ingénieurs triomphera aisément des premières, et les autres ne sont point au-dessus des moyens combinés que tant de puissans intérêts mettent en mouvement. Les réunir dans une organisation régulière sera l'un de mes premiers soins, et jamais l'utile loi de 1807 n'aura reçu une plus heureuse application.

Je ne vous arrêterai pas ici, Messieurs, sur les projets que l'esprit d'association enfante autour de vous, et dont il est à souhaiter que plusieurs se réalisent dans l'intérêt public. Il ne m'appartient pas d'en révéler la pensée ; on les connaîtra successivement, et l'opinion des hommes éclairés aura bientôt distingué ceux qu'elle doit accueillir et encourager. Déjà elle s'est hautement prononcée en faveur de la grande entreprise du chemin de fer qui n'est plus, comme l'année dernière, une hypothèse et un objet de controverse ; il en est de même de la navigation à la vapeur, malgré la catastrophe à jamais déplorable dont vous avez été les témoins, et dont on se serait cru préservé par le talent et l'expérience consommée de ceux mêmes qui en ont été les victimes ; cette cruelle épreuve servira du moins à compléter toutes les garanties que la sûreté publique peut demander contre un agent redoutable, parce qu'il est puissant, et dont il ne serait plus permis de rejeter l'emploi sans rester en arrière de tous les autres peuples.

Tandis que la réunion combinée des fonds du trésor avec ceux de la ville de Lyon pourvoit à la continuation d'utiles travaux intérieurs, la ville de Lyon élève seule des monumens qui attestent à jamais sa richesse et son importance. L'épreuve récente qu'elle vient de faire de son crédit montre combien on apprécie la bonne foi du conseil municipal, et quelle confiance inspirent la sagesse et les lumières du magistrat distingué qui le préside.

Vous reconnaîtrez aussi dans la promptitude avec laquelle l'emprunt municipal a été rempli, le signe de l'abondance du numéraire, dans un pays où tant de vastes entreprises particulières absorbent chaque jour de nouveaux capitaux. Cet état de choses vous paraîtra doublement satisfaisant, si vous pensez aux craintes que je partageais avec vous, il y a moins d'une année, sur la crise commerciale dont notre fabrique était menacée.

Au milieu des ces appréhensions le commerce s'est relevé au florissant que jamais ; autour de vous les bras manquent au travail, tandis que vos produits accueillis dans le palais de nos rois se font remarquer par des résultats nouveaux dont j'ai vu s'étonner les hommes les plus versés dans les procédés des arts.

C'est ainsi que l'industrie française se montre, active et féconde, sous la protection de nos princes, sous l'influence de la paix, sous la garantie de nos institutions, dont l'application loyale et royale répond à tous les besoins et couvre tous les intérêts.

Que remarquons-nous autour de nous, si ce n'est la circulation accrue, les échanges multipliés, les transports devenus plus rapides, la répartition de l'impôt graduellement améliorée, le recouvrement moins onéreux, et l'accroissement des fortunes particulières marchant de pair avec le progrès ascendant du crédit de l'état, malgré une dette publique que chargent tant d'effets, il n'est pas du tout plaisant de retourner aux galères quand on est parvenu à s'en évader. Pour s'emparer de la clientèle de Veyber, le galérien en vient à demander en mariage la fille de l'honnête commerçant ; mais quoiqu'il ait pris la précaution de se lier un an d'avance avec Veyber, et même de fonder avec lui une étroite liaison d'amitié, il a la douleur d'éprouver un refus, et d'apprendre que la main d'Elise est depuis long-tems accordée à un jeune homme de Lyon qui doit l'épouser dans un mois. Il cache néanmoins sa fureur, et renouvelle ses protestations d'amitié. Au même instant arrive l'amant favorisé qui, selon toutes les apparences, s'est beaucoup fatigué dans son voyage, car l'on parle immédiatement du besoin qu'il a de prendre du repos ; on échange les bon soir, et le premier acte finit.

Ici, nous demanderons à l'auteur s'il s'imagine qu'on puisse faire un premier acte tout entier avec une maigre exposition. Evidemment, M. Eugène, séduit par l'exemple du *Joueur*, du *Paysan pévéri*, etc., etc., a voulu s'affranchir des règles d'unité, allonger l'action, et nous transporter d'un lieu à un autre pour varier ses tableaux ; mais que gagnons-nous à ce changement de scène, à ce voyage des acteurs ? seulement l'ennui d'un entr'acte après cinq minutes d'exposition : en vérité cela ne valait pas la peine de recourir aux conceptions ultra-romantiques de nos voisins de la Germanie.

Un mois doit s'écouler jusqu'au mariage d'Elise et de Charles Dumont ; mais le mois s'écoule dans l'entr'acte, et nous voici sur la route de Roanne à Lyon. Raymond a chargé deux coupe-jarrets de sa connaissance d'assassiner le vieux père de Charles, au moment où les deux familles se rencontreraient sur la route, et de prendre leurs mesures pour que le soupçon du crime tombe sur Veyber. Une première tentative est déjouée pendant la nuit, par le chien fidèle de Veyber ; mais le lendemain, dans une promenade matinale, le vieux Dumont succombe sans le secours du cadavre de Veyber, que les pièges de son ennemi attirent près du cadavre.

riérés antérieurs à la restauration et le poids du crime des cent-jours ?

Je m'arrête; Messieurs, les rapports particuliers que j'ai l'honneur de vous remettre traitent avec une étendue suffisante les matières qui vous sont spécialement soumises, et que je ne fais ici qu'effleurer; vous les approfondirez dans la sage maturité de vos délibérations. L'habitude de traiter des intérêts substantiels et positifs avec simplicité et droiture éloigne de cette assemblée tout autre sentiment que celui du devoir, toute autre passion que celle du bien public.

C'est avec vous, Messieurs, qui êtes les organes sincères des besoins réels de la population, qu'il est profitable de rechercher ce qui peut se présenter de bon, d'utile et de praticable dans la carrière d'améliorations que nous parcourons chaque année; heureux de rivaliser ensemble de zèle pour la cause de la monarchie, pour la gloire de la France et pour la prospérité de ce beau département qui forme une des plus brillantes parties de cette gloire.

#### COUR ROYALE DE LYON.

PREMIERE ET QUATRIEME CHAMBRES REUNIES.

(Présidence de M. Bastard-d'Estang.)

Nous avons toujours espéré dans la justice et dans l'indépendance des magistrats. Notre attente n'a pas été trompée. Déjà le tribunal de première instance avait anéanti le plus grand nombre des chefs de la plainte portée contre nous: la cour royale de Lyon vient d'en détruire les derniers vestiges.

L'audience d'aujourd'hui a été consacrée aux répliques respectives de notre avocat et du ministère public. M. Guerre, nous ne craignons pas de le dire, s'est élevé à toute la hauteur d'une cause qui sortait de la ligne commune des débats judiciaires, et qui transportait à la barre d'une cour les questions les plus élevées du droit public français.

Cette science et l'art oratoire demandent également que ce plaidoyer soit recueilli. Il sera incessamment imprimé et publié.

A une heure, la cour s'est levée pour se retirer dans la salle de ses délibérations. Tout le barreau de Lyon et les citoyens les plus notables de cette ville, attirés par cette affaire, ont aussitôt entouré M. Guerre, et lui ont adressé les plus vives félicitations.

La délibération s'est prolongée jusqu'à trois heures et demie. La cour est alors rentrée dans l'audience, et M. le comte de Bastard-d'Estang a prononcé l'arrêt, par lequel mettant au néant le jugement de première instance et l'appel du ministère public, la cour a purement et simplement renvoyé de la plainte M. Lukner, éditeur de cette feuille.

Le nombreux auditoire qui avait assisté à ces débats, a aussitôt laissé paraître toutes les marques de satisfaction compatibles avec la dignité de l'audience.

Nous donnerons dans notre prochain numéro les considérans et le texte de l'arrêt.

PARIS, 16 août 1827.

Mgr. le duc d'Orléans, accompagné de toute sa famille, a visité lundi l'exposition du Louvre, après la sortie du public. LL. AA. RR. se sont arrêtées près d'une demi-heure dans l'emplacement occupé par M. le chevalier Erard, et elles ont daigné lui adresser un grand nombre de questions et de félicitations sur le perfectionnement de ses pianos et de ses harpes, qui lui ont obtenu la médaille d'or aux deux dernières expositions. MM. Karr et Gatorcy fils ont exécuté, l'un sur le piano, l'autre sur la harpe à double mouvement, plusieurs morceaux qui ont paru faire le plus grand plaisir aux augustes amateurs.

se couvre du sang de la victime en cherchant à lui rendre la vie par ses secours épressés. Bientôt le traître de la pièce, *Raymond* arrive au même lieu; il s'étonne du meurtre, des circonstances qui l'ont accompagné, de la présence de *Veyber*, seul à côté d'un homme assassiné; et, feignant de s'effrayer pour son ami de la possibilité d'une accusation, il l'engage à fuir, en lui recommandant de ne confier à personne le secret de sa promenade du matin. En même temps qu'il fait tomber *Veyber* dans de fausses démarches, il a soin de glisser dans ses poches des billets souscrits par ce dernier au malheureux *Dumont*, pour une somme de vingt mille francs, et sûr maintenant d'avoir accumulé sur l'objet de sa haine toutes les présumptions capables de le faire condamner, il attend que la justice informe sur le crime dont il est le premier auteur.

Au tableau suivant vient le tour des gendarmes et du magistrat. *Veyber* est arrêté, son interrogatoire commence, il persiste dans le système de défense que lui a suggéré le traître *Raymond*; mais ses dénégations sont contredites par plusieurs témoins: le magistrat prononce l'ordre fatal de le conduire en prison. Tout en nous étonnant que la censure méticuleuse des théâtres laisse figurer sur la scène des juges d'instruction, elle qui ne permettrait pas d'y introduire le plus petit monchard, ou comme ces Messieurs s'appellent, le plus petit observateur, nous ferons remarquer à M. Eugène que les juges d'instruction de notre siècle ne procèdent pas à l'interrogatoire d'un prisonnier, en lui défilant la kirielle des dépositions qui le chargent, sans lui permettre de prononcer un mot. Non, ces fonctionnaires ont l'habitude de parler peu, et de faire parler beaucoup; et quand ils ont terminé l'interrogatoire d'un prévenu, fut-il le plus grand scélérat du monde, ils ne disent pas, en prenant un air majestueux: « Allôz, l'homme criminel! épargnez à mes yeux le supplice de s'arrêter plus long-temps sur un assassin! »

Zeste! nous sommes maintenant en prison avec ce pauvre *Veyber*, et voilà

M. le chevalier Erard s'occupe en ce moment à faire monter un orgue d'une invention toute nouvelle, dont les premiers essais avaient excité l'admiration du célèbre Grétry, ainsi qu'on peut le voir dans ses *mémoires*, tome 3, page 424.

— Voici quelques on dit d'un journal de Gand (le *Catholique*.)

..... On dit que la convention, signée le 18 juin, n'est autre chose qu'une reproduction du concordat de 1802, sauf les changements nécessaires aux articles relatifs à la nomination des évêques.

On dit que les sièges épiscopaux seront érigés à Utrecht, pour les provinces septentrionales, à Bruges pour la Flandre occidentale, et à Bois-le-Duc pour le Brabant septentrional.

On dit que les évêques sont déjà nommés, mais on n'ajoute pas de quelle manière cette nomination a été faite.

On dit que les sièges de Liège, Namur et Tournay seront remplis par MM. les vicaires capitulaires de ces diocèses.

#### EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, 14 août.

Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons annoncé par rapport à la nomination de lord Goderich comme premier lord de la trésorerie. Le marquis de Lansdown a acquiescé sur-le-champ et cordialement à cette nomination, et, sans doute, parmi ceux qui, sans entrer au ministère, ont donné leur appui indépendant à M. Canning, il en est qui seront appelés à remplir les places vacantes. Une affliction domestique porte lord Harrowsby à quitter la présidence du conseil. Nous ne comprenons pas ce qu'on a dit pour expliquer cette retraite. Si elle avait eu lieu à l'époque où M. Canning fut nommé premier ministre, on aurait pu prétendre qu'elle était le résultat d'un dissentiment d'opinions avec M. Canning; mais dans ce moment elle ne peut pas prêter à une semblable explication. S. S. voit avec plaisir la promotion de lord Goderich.

On dit que M. Peel est parti de Londres pour Mansfield le samedi qui a suivi le jour où nous avons annoncé que lord Goderich avait été appelé à Windsor. Mais un journal parle d'une circonstance ridicule, relativement à un noble lord qui, dès qu'il a su la mort de M. Canning, est venu à Londres probablement pour remplir sa place vacante: *Ceci est trop fort (This is too bad)*, aurait dit lord Liverpool. (*Times*.)

Le *Courier* ajoute à ce que nous venons de lire dans le *Times*, qu'il croit ne pas s'avancer trop en disant qu'on offrira à M. Huskisson la direction de la chambre des communes et la place de ministre des colonies vacante par la nomination de lord Goderich au poste de premier lord de la trésorerie. Le tems qui s'écoulera avant la session permettra au très-honorable gentleman de rester sur le continent et de rétablir sa santé.

M. Huskisson serait remplacé au bureau du commerce par M. Charles Grant qui en est maintenant le vice-président.

L'opinion publique a désigné M. Herries comme chancelier de l'échiquier, et il est probable qu'il acceptera cette place malgré le mauvais état de sa santé. Aussitôt après avoir été admis à baiser la main du roi, il partira pour le continent.

Lord Goderich a offert la présidence du conseil, vacante par la retraite de lord Harrowsby, au duc de Portland, beau-frère de M. Canning, et S. G. ne le refusera pas.

Ainsi, le cabinet aura été formé par le noble vicomte sans qu'il y ait été appelé un seul homme qui n'en fit partie sous l'administration de M. Canning. Le marquis de Lansdown et ses amis resteront dans leurs positions respectives, et l'on se réjouit de voir qu'ils n'ont rien fait pour embarrasser lord Goderich.

*Barqui*, de noir tout habillé, comme dit la chanson, qui vient, en guise d'avocat, consoler le prisonnier, et lui annoncer qu'on le jugera dans une heure. C'est dommage que *Barqui* bégaye quelquefois; car, à cela près, il pourrait être avocat tout comme un autre. Mais ce qui est plus fâcheux encore, c'est qu'il écorche les belles, les majestueuses sentences d'un mélodrame qui vise au sublime.

En effet, nous ne pouvons pas supposer que M. Eugène ait écrit: *En France, le criminel seul est coupable!... L'innocent n'a rien à craindre!* Nous tenons donc pour certain, jusqu'à preuve contraire, que dans cette maxime de Lapolisse, *Barqui* seul est coupable, et que l'auteur est innocent.

Quoi qu'il en soit, une cicatrice que M. Eugène qualifie d'*indélébile*, et qui sans doute était aussi de la *petite vertu*, rend tout-à-coup *Raymond* plus noir que l'encre. On le reconnaît pour ce qu'il est, pour un gajerien qui s'est débarrassé de la pourpre des bagues, dans l'intention de garder un strict *incognito*; on l'arrête, et par une espèce d'enchantement dont le machiniste a le secret, nous nous trouvons transportés, sans nous en apercevoir, devant le guichet de l'Hôtel-de-Ville, où le chien du prisonnier fait merveille. Un nombreux concours de peuple l'entoure; M<sup>lle</sup> Camus, d'une voix fraîche et gentille, comme on peut l'avoir à 8 ou 10 ans, lui chante la romance de M. Léon Bâtel, moins un couplet, qui pourrait choquer certains caméléons politiques; puis *Veyber*, absous comme il est juste, accourt vers le fidèle animal qui l'attendait comme de raison, et comme de raison encore, la salle reentit de bravos et de sifflets qui se croisent, qui s'entre-choquent et qui finissent dignement une pièce dont le héros ne savait pas son rôle. Oui, le héros du nouveau mélodrame, le chien n'a pas reconnu son maître. Nous conseillons à l'auteur de lui donner quelques leçons pour les représentations suivantes.

PORTUGAL. Lisbonne, 1<sup>er</sup> août.

Il est parti de port une escadre composée de trois navires de haut bord et de trois corvettes anglaises, qui vont, à ce que l'on assure, chercher l'Infant don Miguel à Trieste, pour le transporter au Brésil.

Les frégates et corvettes arrivées ici le 19 du mois dernier ont aussi mis à la voile, mais on ne connaît pas leur destination, on suppose cependant qu'elles se sont dirigées vers l'Orient.

L'ex-ministre de la guerre Saldanha est parti pour Londres, sur le bateau à vapeur; de là, il a l'intention de se rendre au Brésil.

La tranquillité est rétablie dans cette capitale. Une ordonnance de police défend les réunions de plus de dix personnes sur les rues et places publiques.

On a arrêté deux individus qui ont crié : *vive l'Infant roi absolu!*

—La nomination du comte *da Ponte* aux fonctions de ministre de la guerre vient d'être officiellement communiquée au public par la gazette du 29 juillet.

Elle donne aussi le lendemain celle du comte de Villa-Flor au commandement de la force armée dans Lisbonne. La princesse régente l'en investit, en lui permettant d'en user comme il le jugera convenable dans l'intérêt du repos public.

Le nouveau ministre de la guerre a fait parvenir aux généraux des provinces la circulaire suivante, à la date du 28 juillet :

« Jean-Charles de *Saldanha e Oliveira* étant sorti du ministère de la guerre, et S. A. la princesse régente ayant daigné m'élever à ce rang, en vertu des droits que lui confère la charte pour la nomination des ministres, une poignée de Portugais, rebelles envers les lois, le gouvernement et le pacte constitutionnel que ce même gouvernement désire maintenir et garder, a voulu troubler à tout prix la tranquillité de la capitale. Il m'appartient donc de vous prévenir que ce parti, quoique faible, pouvant avoir des intelligences dans les provinces, la princesse régente vous recommande instamment activité et vigilance dans le ressort de votre autorité, vous laissant sous la responsabilité des obstacles et délais qui pourraient entraver l'exécution de ces ordres. S. A. compte que vous aiderez le gouvernement à soutenir les institutions actuelles, telles que nous les octroya S. M. don Pedro IV; l'administration est fermement résolue, et l'énergie ne lui manquera pas, à n'admettre rien de moins, mais aussi rien de plus que la charte. »

*Circulaire adressée par le comte da Ponte aux ambassadeurs, ministres et chargés d'affaires du Portugal près des cours étrangères.*

« S. A. sérénissime la princesse régente ayant au nom du roi retiré l'emploi de ministre de la guerre à Jean-Charles de *Saldanha Oliveira e Daun*, divers individus, lorsque cette nouvelle se répandit dans Lisbonne, la plupart d'obscure condition et de cette classe d'hommes toujours prêts à fomenter le désordre, commencèrent à se réunir pour faire naître du tumulte, et sur le soir du 24 parcoururent les rues de la capitale, ameutant les habitans paisibles et s'épuisant en *vivats* adressés au ministre démissionnaire. Ils se dirigèrent à la demeure de l'intendant-général de la police, proférant des outrages et des menaces contre ce magistrat, et sans l'arrivée de la troupe ils auraient envahi son domicile. Les nuits du 25 et du 26 virent se répéter les mêmes scènes de scandale, au mépris de la royale autorité de S. A., et les bandes factieuses en vinrent au point de se porter à la résidence du ministre des finances, où se trouvaient réunis, en conférence avec lui, les ministres de la marine et de la justice. Là, exigeant qu'on leur ouvrît l'entrée, se présentèrent trois hommes dénués de considération et connus seulement par leur mauvaise conduite, qui se dirent députés du peuple et requirèrent la réintégration du sieur *Saldanha*: ils se transportèrent également chez le *Juiz do Povo*, dans la vue de l'exhorter à se rendre près de S. A. et à lui notifier les désirs de ces démagogues, qui se donnaient pour les organes de l'opinion publique.

« En arrivant au ministère, j'ai regardé comme mon premier devoir, et j'en ai fait ma première affaire, de recourir à d'énergiques et promptes mesures afin de mettre un terme à de si anarchiques procédés, et j'ai heureusement réussi, aujourd'hui même, jour de mon avènement au pouvoir, à rétablir la calme public par l'intervention vigoureuse de la force armée qui a dissipé les attroupemens démagogiques.

« Le rédacteur de la gazette de Lisbonne, ayant osé insérer dans ses N<sup>os</sup> d'hier et d'aujourd'hui les articles que vous y lisez, et non moins attentatoire à l'autorité de S. A., et à l'article 74 de la charte constitutionnelle, que pleins de faussetés, la princesse régente au nom du roi fait ôter la rédaction de la gazette à l'homme qui en était chargé.

« Je vous fais cette exposition des événemens survenus ces derniers jours, non-seulement pour que vous soyez au fait de ce qui s'est passé, mais encore pour que vous puissiez démentir toutes les nouvelles exagérées ou contraires à la vérité qui pourront être répandues dans le lieu de votre résidence. »

31 juillet.

Aujourd'hui, premier anniversaire du serment prêté à la charte; ont été pavés les tours de la marine, le château de St.-George et les embarcations de guerre de notre port. Après les salves de coutume, il y a eu dans l'après-midi, grande parade sur la place du Commerce, où se trouvait la garnison commandée par le comte de Villa-Flor, sous les yeux du ministre de la guerre. La troupe a manifesté le plus grand enthousiasme.

LE PETIT CODE DU SENTIMENT,

OU CHOIX DE PENSÉES INGÉNIEUSES DES FEMMES CÉLÈBRES ET AUTRES.

Lyon, 1827. Imprimerie de Barret.

*Petit Code du Sentiment!* voilà un titre charmant et qui rappelle le bon tems, ce tems heureux où la galanterie était l'affaire principale, où les questions d'état se décidaient dans un boudoir, où les romans de Mesdames \*\*\* occupaient toutes les voies de la renommée. Ce qu'il y a de plus avantageux dans ce petit volume, c'est qu'on peut le mettre dans sa poche, ne le jamais quitter, le consulter à tout moment, et se nourrir ainsi de tous les petits préceptes qui font le charme des ames sensibles. L'éditeur, dans un *avant-propos* de quelques lignes, dédie aux dames son recueil, afin, dit-il, de leur faire passer un moment agréable. Les dames lui sauront grés sans doute de cette aimable attention, et achèteront son petit volume. Avec ce trésor, elles pourront se passer de toute autre instruction plus sérieuse et plus solide. Prenant pour guide Ninon de Lenclos et Sophie Arnould, elles apprendront en quelques mots la science universelle ou l'art d'aimer; elles ramèneront insensiblement à la galanterie, c'est-à-dire au véritable esprit de société, les hommes qui aujourd'hui, par suite de la plus funeste des révolutions, ne s'occupent que de politique, que de sciences, que d'industrie. Au lieu d'un code civil, d'un code rural, d'un code politique, que n'étudie-t-on le *Petit Code du Sentiment!* Il se vend chez *Chambet, libraire, quai des Célestins, à Lyon.*

VENTE JUDICIAIRE.

Le lundi vingt août 1827, dix heures du matin, sur la place Louis XVI, commune de la Guillotière, il sera procédé à la vente, aux enchères et au comptant, des objets mobiliers saisis au préjudice du sieur Gauthier, cabaretier, demeurant aux Brotteaux, rue de Seze, qui consistent en tables, tabourets bois et bois et paille, billard et accessoires, lits et autres objets.

Lyon, le 18 août 1827.

BINARD.

AVIS.

On désire trouver un habile cuisinier. S'adresser à l'Hôtel de l'Europe.

On désire un jeune homme de 25 à 30 ans, connaissant la fabrication des schals façonnés, et pouvant disposer d'une somme de 6,000 fr. environ, pour être associé d'une maison de ce genre qui va se former.

— On désire vendre la suite d'un cercle composé d'environ 150 personnes les plus notables, on y joindra aussi un fonds de café qui va ensemble; le tout est situé dans une ville aux environs de Lyon.

— Un ancien fonds de mercerie très-bien achalandé et des mieux situés, à vendre pour cessation de commerce.

— Une personne de 40 ans, ayant fait l'éducation de plusieurs demoiselles de premières maisons, désire se placer à la rentrée des vacances, comme sous-maitresse dans un pensionnat.

— Un très-beau fonds de nouveautés, bien achalandé et des mieux situés, à vendre pour cause de départ.

— On demande une demoiselle de 18 à 24 ans, pour être dame de comptoir dans un magasin.

— On désire un jeune homme ayant tenu les livres dans une maison de commerce quelconque.

— Plusieurs demoiselles de 19 à 26 ans, d'un physique agréable, ayant reçu une bonne éducation, et pouvant disposer de suite d'une somme d'argent, désireraient s'associer dans un commerce quelconque.

— On désire vendre un fonds de pensionnat de demoiselles situé dans une ville aux environs de Lyon.

S'adresser, pour les 9 articles ci-dessus, aux sieurs J. Bertholon et Comp<sup>tes</sup>, agents d'affaires, rue de la Cage, n<sup>o</sup> 15.

On prévient Messieurs les négocians, que dans la nuit du 25 au 26 juillet dernier, il a été volé, à la sortie de Beaucaire, en allant à la Four, une malle appartenant à M. Oriens-Dulac, négociant au Puy, contenant du linge à son usage, et 4 effets de commerce. Le 1<sup>er</sup> de 1,200 fr., souscrit par M. Chaîne, ordre Desgranges, endossé en blanc, Desgranges; payable le 30 novembre prochain, au domicile de M. Chaîne épiciier, place des Carnes, à Lyon; le 2<sup>e</sup> de 2,000 fr., souscrit par M. Vézin, ordre Chaîne, endossé Chaîne et Desgranges, payable le 15 janvier 1827, au domicile de M. Chaîne, épiciier, place des Carnes, à Lyon.

Les deux autres effets de 1,400 fr. chacun, souscrits par Desgranges, ordre Oriens-Dulac, payables à Marseille, chez M. Desgranges, rue Jangou, n<sup>o</sup> 11, l'un courant février et l'autre courant mars prochain.

Les personnes auxquelles lesdits effets seraient présentés, sont priées de vouloir bien les retenir et en donner avis à M. Oriens-Dulac, au Puy (Haute-Loire), propriétaire desdits effets.

BOURSE DE PARIS du 16 août 1827.

Négociations au comptant.

Rentes — 5 p. 100. jouiss. du 22 Actions de la banque 2010 f. mars 1827.—104 f. 40 70 c.

Rentes — 5 100. jouiss. du 22 déc. Rent de Naples, cert. Falc. 79 f. 60 75 f. 55 60 c.

Ann. à 4 p. 100. Obl. de Naples, comp. Rotschild en liv. sterl.

Obl. de la v. de Paris Rentes d'Esp. cert. franç.

Quatre Canaux. Emp. royal d'Esp. 1826.

Caisse hypothécaire Emprunt d'Haïti.